

Représentants des 44 D.E.S

<https://www.internat-besancon.com/internat/les-referents-de-specialite/>

Directeur : Pr T. Moulin

Directeur Adjoint : Pr X. Bertrand

Responsable administratif de la scolarité

Bureau 3<sup>ème</sup> cycle : Mme E. Taillardat, Mme L. Guenon, Mme Boulard

Assesseur 3<sup>ème</sup> cycle : Pr C. Chirouze



Mme Céline Laurent

Mr Dominique Guiguen

ETUDIANT  
3<sup>ème</sup> CYCLE



Direction des Affaires médicales

Mme M. Lapostolle

Mme S. Lanfranchi

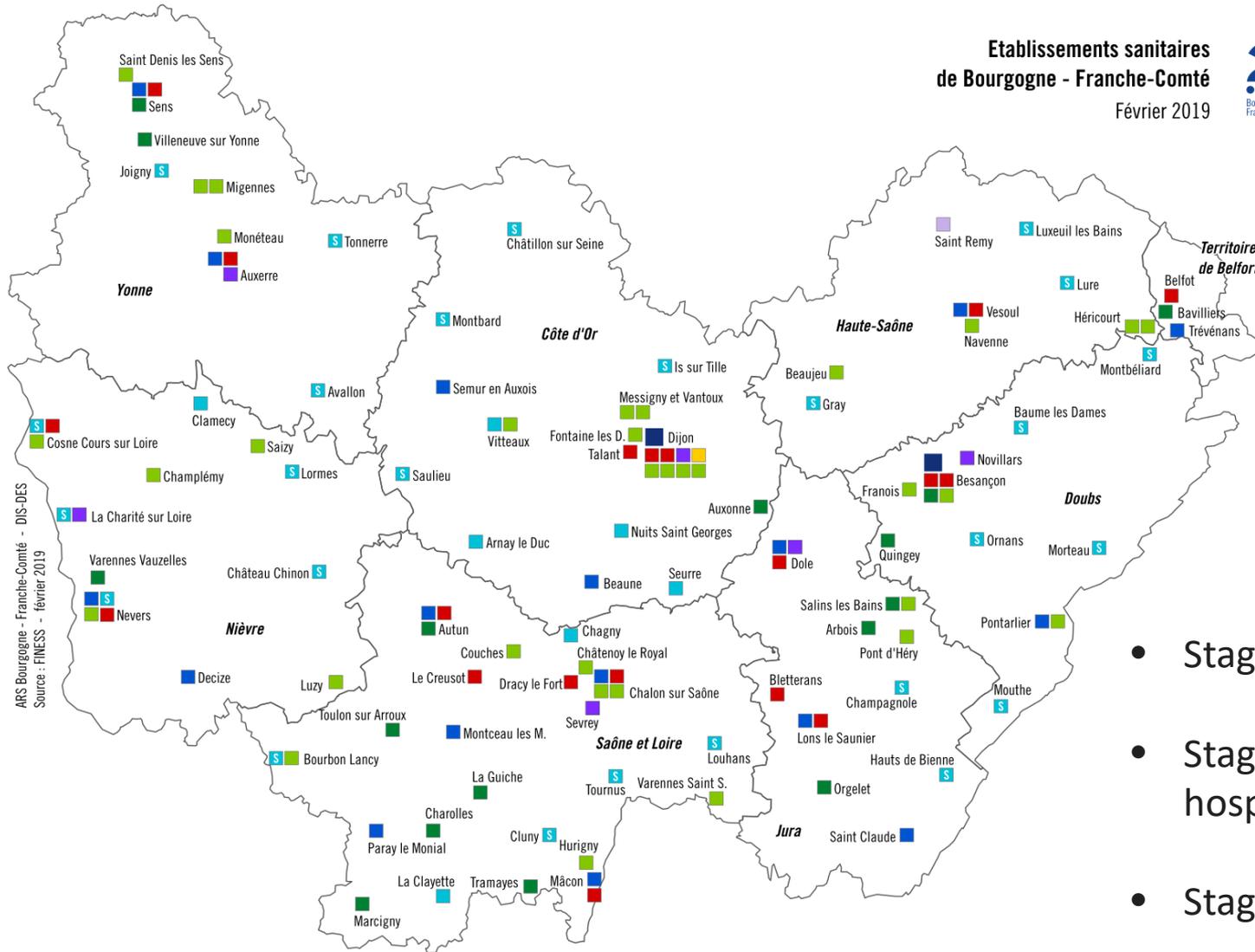
Mr D. Machard

ASSOCIATIONS DES INTERNES



# OFFRE DE FORMATION EN FRANCHE COMTE

Etablissements sanitaires  
de Bourgogne - Franche-Comté  
Février 2019

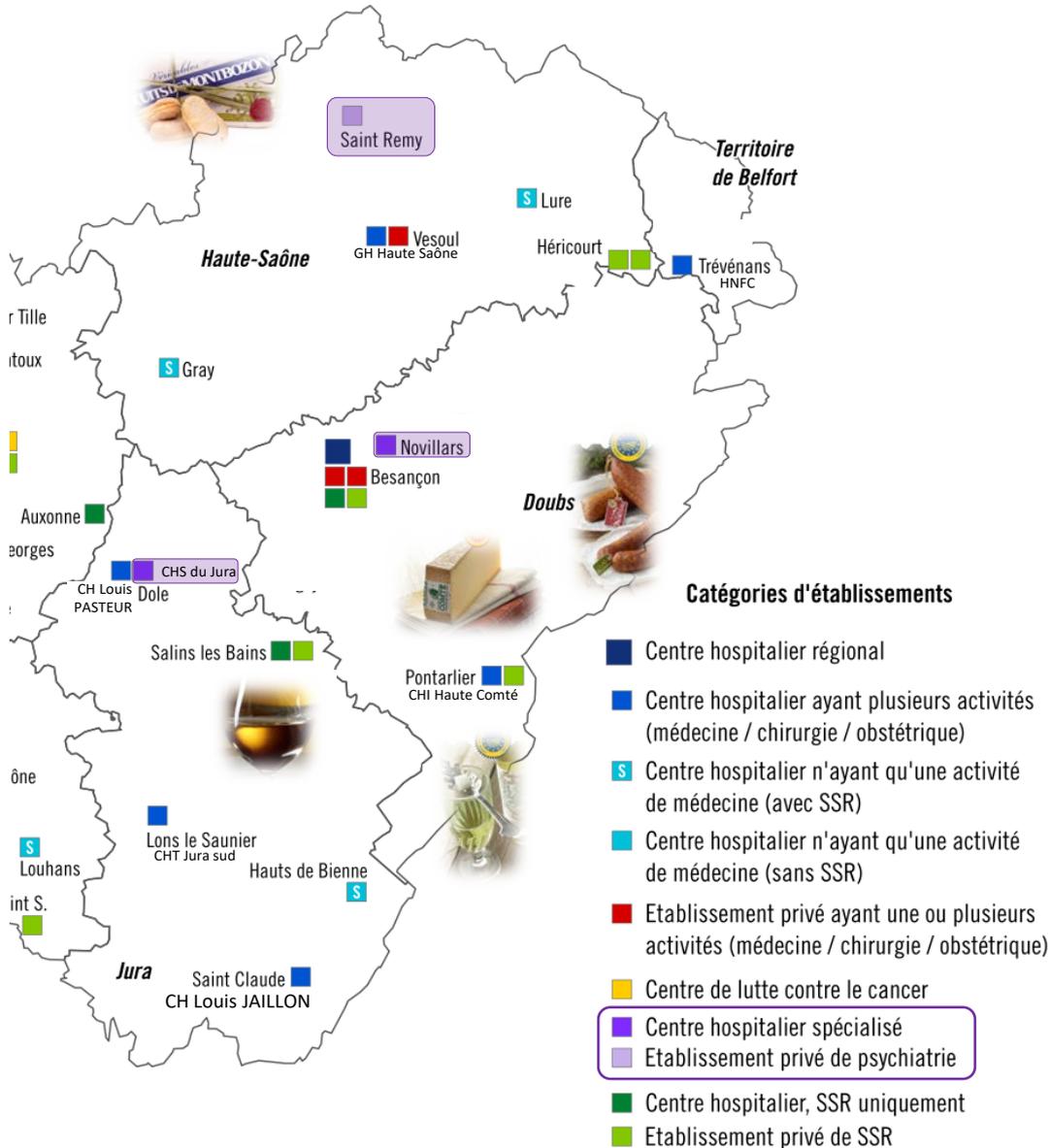


ARS Bourgogne - Franche-Comté - DIS-DIES  
Source : FINESS - février 2019

- Stage hospitalier
- Stage extra-hospitalier
- Stage praticien

# OFFRE DE FORMATION EN FRANCHE COMTE

## Terrains de stages hospitaliers



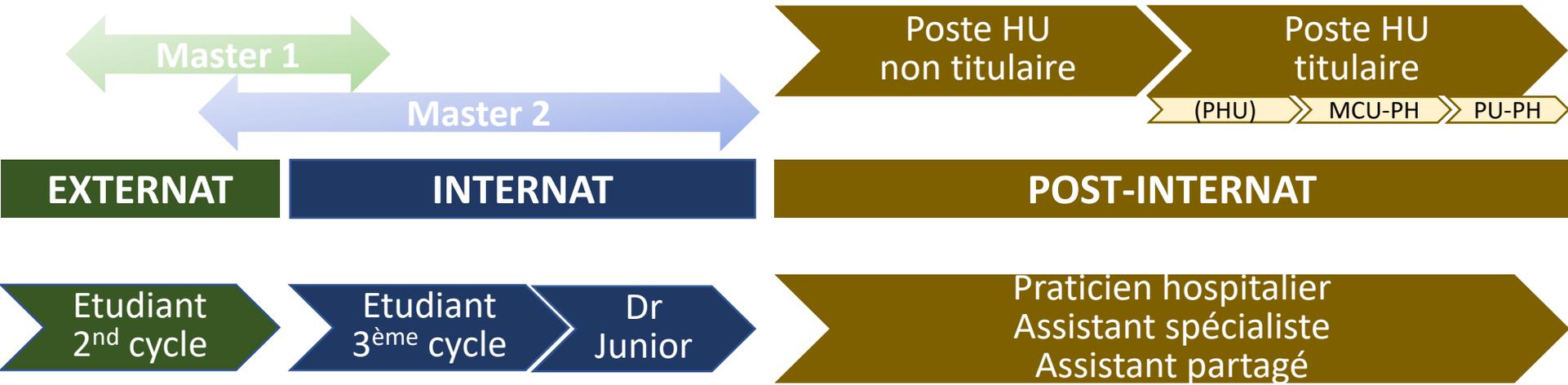
# Le parcours « simplifié » au sein d'un CHU et d'une UFR

**EXTERNAT**

**INTERNAT**

**POST-INTERNAT**

# Le parcours « simplifié » au sein d'un CHU et d'une UFR



# Le déroulement du cursus



\* 2 ans pour BM et psy

Formation pratique en stage

➔ agrément des terrains de stage porté par un responsable de terrain de stage (RTS) / commission d'agrément

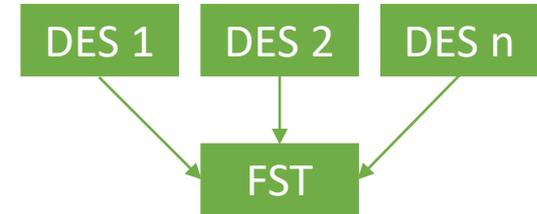
DES : agrément principal / complémentaire

Option et FST : agrément fonctionnel

Formation théorique

➔ à voir avec les CL de DES

# Je veux faire une FST, comment je fais ?



- Liste des FST (arrêté d'avril 2017)
  - Une FST est accessible par plusieurs DES
  - Pilotes de FST
  - Tous les étudiants peuvent suivre une FST sauf ceux qui suivent une option tardive
- Procédure : j'en parle au coordonnateur local de DES et au pilote FST pour **planifier** ma maquette de formation
  - Dossier de candidature à retirer puis déposer à l'UFR
    - Date limite dépôt des candidatures : **30 juin**
    - Nombre de postes limités par an – classement des candidatures par le pilote de la FST
    - 2 candidatures consécutives possibles
  - 1 seule FST par étudiant

# Je veux faire une FST, comment je fais ?

- Durée d'une FST : 1 an soit 2 semestres réalisés après l'inscription
  - Pendant la phase d'approfondissement\*
  - Terrain de stage avec un agrément fonctionnel pour la FST
  - DES en 5 ans : possibilité d'utiliser les stages libres / stage double agrément FST et DES
  - DES en 4 ans : + 1 an pendant la phase d'approfondissement (après S4, avant S7)

La FST peut cependant être faite n'importe quand durant la phase d'approfondissement ou, pour les DES de 4 ans, entre la phase d'approfondissement et la phase de consolidation.

- Pour les DES de 4 ans : la FST rajoute une année supplémentaire au DES
- Pour les DES de 5 ans : la FST est intégrée dans le DES entre la 2<sup>ème</sup> et la 4<sup>ème</sup> année

	Socle		Approfondissement				Consolidation*	
DES de 4 ans	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8
					FST rajoute 2 semestres entre fin du S4 et début du S7			

	Socle		Approfondissement						Consolidation*		
DES de 5 ans	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	
				2 semestres de FST au cours du DES sans rajouter une année entre fin du S4 et début du S9							



\* DES Biologie médicale & DES Psychiatrie  
Phase socle en 4 semestres  
Candidature à une FST possible dès début **S3**

# Dans la maquette de mon DES, il y a des options précoces\*

## Comment je fais ?

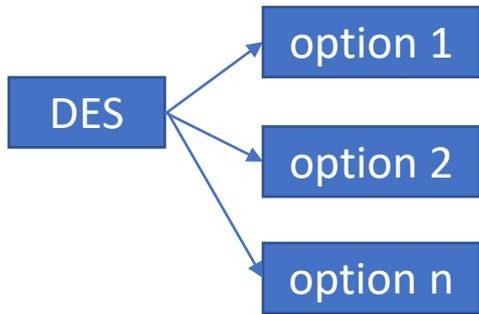
- Décision à prendre en fin de phase socle. **Obligatoire !**
  - \*DES concernés  
DES de psychiatrie  
DES d'oncologie
  - \*DES concernés  
DES de chirurgie pédiatrique  
DES de biologie médicale
- Inscription en phase d'approfondissement
  - Dossier de candidature à retirer puis déposer à l'UFR
    - Date limite dépôt des candidatures : 30 juin
  - 1 option précoce par étudiant
- Terrain de stage agréé pour le DES et pour l'option précoce

### Oncologie (exemple : option oncologie médicale)

PHASE SOCLE		Validation PHASE SOCLE	PHASE APPROFONDISSEMENT						Validation PHASE APPRO	DIPLOME de Docteur en Médecine	PHASE CONSOLIDATION		Validation PHASE CONSO	DIPLOME de Docteur en D.E.S. + OPTION
D.E.S. 1 Oncologie			D.E.S. 2 Oncologie Option Médicale		D.E.S. 3 Oncologie Option Médicale		D.E.S. 4 Oncologie Option Médicale				D.E.S. 5 Oncologie Option Médicale			
S1	S2		S3	S4	S5	S6	S7	S8		S9	S10			

# Dans la maquette de mon DES, il y a une/des options « tardives ».

## Comment je fais pour suivre l'une d'elles ?



- ➔ Seuls les étudiants du DES peuvent y accéder
- ➔ Coordonnateur du DES +++ pour la planification de la maquette

- Option **facultative**
  - Sélection sur candidature (date limite : 30 juin)
  - Année de 1<sup>ère</sup> inscription différente selon les DES et l'option tardive
  - 1 option tardive / interne
- Terrain de stage avec agrément fonctionnel pour l'option
- Durée d'une option : 1 an à 2 ans
  - Pendant la phase d'approfondissement ou de consolidation
  - DES en 4 ans : +1 an
  - Autres DES : + 1 an voire 2 ans

Dans la maquette de mon DES, il y a une/des options « tardives ». Comment je fais pour suivre l'une d'elles ?

# D.E.S de Médecine Cardiovasculaire

## Médecine Cardiovasculaire SANS OPTION

PHASE SOCLE		Validation PHASE SOCLE	PHASE APPROFONDISSEMENT						Validation PHASE APPRO	DIPLOME de Docteur en Médecine	PHASE CONSOLIDATION		Validation PHASE CONSO	DIPLOME de Docteur en D.E.S.
D.E.S. 1 Médecine cardiovasculaire			D.E.S. 2 Médecine cardiovasculaire		D.E.S. 3 Médecine cardiovasculaire		D.E.S. 4 Médecine cardiovasculaire				D.E.S. 5 Médecine cardiovasculaire			
S1	S2		S3	S4	S5	S6	S7	S8			S9	S10		

1+3+1

## Médecine Cardiovasculaire AVEC OPTION Imagerie Cardiovasculaire d'Expertise

PHASE SOCLE		Validation PHASE SOCLE	PHASE APPROFONDISSEMENT						Validation PHASE APPRO	DIPLOME de Docteur en Médecine	PHASE CONSOLIDATION		Validation PHASE CONSO	DIPLOME de Docteur en D.E.S. + OPTION
D.E.S. 1 Médecine cardiovasculaire			D.E.S. 2 Médecine cardiovasculaire		D.E.S. 3 Médecine cardiovasculaire		D.E.S. 4 Médecine cardiovasculaire <b>Option Imag. Expert</b>				D.E.S. 5 Médecine cardiovasculaire <b>Option Imag. Expert</b>			
S1	S2		S3	S4	S5	S6	S7	S8			S9	S10		

1+3+1

2 semestres à valider en D.E.S. 4

## Médecine Cardiovasculaire AVEC LES AUTRES OPTIONS

PHASE SOCLE		Validation PHASE SOCLE	PHASE APPROFONDISSEMENT						Validation PHASE APPRO	DIPLOME de Docteur en Médecine	PHASE CONSOLIDATION				Validation PHASE CONSO	DIPLOME de Docteur en D.E.S. + OPTION
D.E.S. 1 Médecine Cardiovasculaire			D.E.S. 2 Médecine Cardiovasculaire		D.E.S. 3 Médecine Cardiovasculaire		D.E.S. 4 Médecine Cardiovasculaire				D.E.S. 5 Médecine Cardiovasculaire <b>Option</b>		D.E.S. 6 Médecine Cardiovasculaire <b>Option</b>			
S1	S2		S3	S4	S5	S6	S7	S8			S9	S10	S11	S12		

1+3+2

4 semestres à valider en Phase de Consolidation

# Dans ma maquette, il est noté : « stage libre ».

## C'est quoi et comment faire ?

### Les stages libres, un dispositif particulier

- terrain de stage/maitre de stage qui a un agrément principal pour un DES mais pas pour le vôtre
  - en concertation avec votre coordonnateur
  - avec l'accord du chef de service du stage libre
  
- demande de stage libre à faire à l'UFR
  
- Date limite : 15 juillet / 15 février

# Je ne suis pas convaincu.e par le choix de mon DES et j'aimerais changer. Comment faire ?

- Le droit au remords = changement de DES, **dans la même subdivision**
- Avant la fin du quatrième semestre d'internat
- **1 seule opportunité** pendant la formation
- Procédure : UFR
  - Vérifier que le rang de classement obtenu aux ECN vous permettrait de choisir le nouveau DES
  - Dossier de droit au remords à déposer à l'UFR

# Il est écrit dans ma maquette que je peux faire un stage hors-subdivision. C'est quoi et comment je fais ?

- Stage hors subdivision = stage hors subdivision de Besançon = hors Franche Comté
- Stage hors subdivision
  1. en région = stage au **CHU** de Dijon = échange
    - i. Possible dès la phase socle
    - ii. 2 max entre P1 et P2
  2. hors région BFC (« interCHU »)
    - i. Pendant la phase d'approfondissement +++
    - ii. 2 max
    - iii. en France, dans un service agréé (! ES privés !)
- Commission des stages hors-subdivision
  - Dossier de candidature / UFR
    - Échéance (calendrier pour les stages HS en **P2**) :
      - 30 octobre pour semestre de mai – nov de l'année N+1
      - 30 avril pour le semestre de nov – mai de l'année N
  - Rapporteur
  - Décision en commission (DAM, ARS, UFR)

**DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES : MALADIES INFECTIEUSES ET TROPICALES  
(MIT)  
(Co-DES AVEC MÉDECINE INTERNE ET IMMUNOLOGIE CLINIQUE ET  
ALLERGOLOGIE)**

Arrêté du 21 Avril 2017/

**1. Organisation générale**

**DES de Maladies Infectieuses et Tropicales (MIT)**

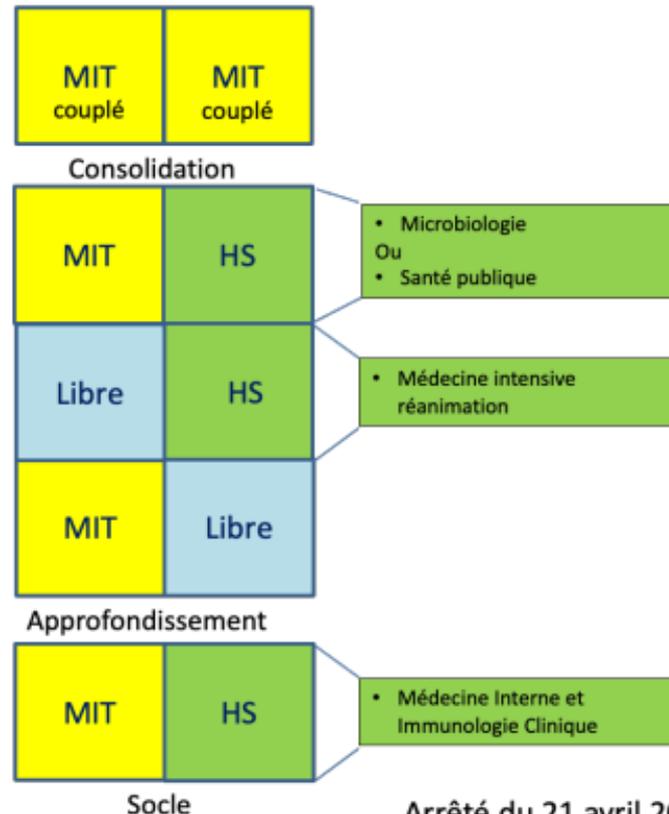
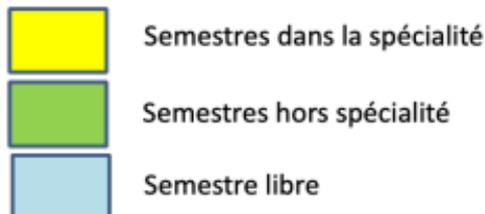
(Co-DES avec MEDECINE INTERNE IMMUNOLOGIE CLINIQUE et ALLERGOLOGIE)

**Durée: 5 ans**

- Option: aucune
- FST:
  - hygiène
  - prévention de l'infection, résistances, vigilances
  - pharmacologie médicale / thérapeutique

- 5 semestres dans la spé
- 3 semestres hors spécialité
- 2 stages libres

≥ 4 stages universitaires  
≥ 2 stages non universitaires



Arrêté du 21 avril 2017

## 1. Organisation générale

1.1. Objectifs généraux de la formation

1.2. Durée totale du DES :

10 semestres dont

- au moins 4 dans un lieu de stage avec **encadrement universitaire** tel que défini à l'article 1er du présent arrêté

- et au moins 2 dans un lieu de stage **sans encadrement universitaire**

1.3. Intitulé des options proposées au sein du DES : Néant

1.4. Intitulé des **FST indicatives** :

Dans le cadre de son projet professionnel, et en regard des besoins de santé et de l'offre de formation, l'étudiant peut candidater à une formation spécialisée transversale (FST), notamment :

- hygiène - prévention de l'infection, résistances

- pharmacologie médicale / thérapeutique

- CHUB
- Echange avec CHU Dijon
- Stage HS hors région dans un CHU

- CH
- Stage chez le praticien
- Stage HS HR à l'étranger

- Maquette de ces 2 FST – Arrêté, pilote
- Identification du pilote – UFR
- Terrains de stage avec agrément fonctionnel – pilote, représentant des internes du DES, coordo

## 2. Phase socle MIT

### 2.4. Stages

Stages à réaliser :

- 1 stage dans un lieu hospitalier avec **encadrement universitaire** agréé à titre principal en maladies infectieuses et tropicales → **stage en mal inf au CHUB**

- 1 stage dans un lieu hospitalier agréé à titre principal en médecine interne et immunologie clinique et à titre complémentaire en maladies infectieuses et tropicales → **stage en médecine interne, CHU ou CH / possibilité échange Dijon**

En cas de capacités de formation insuffisantes, le stage à réaliser dans un lieu agréé à titre principal en médecine interne et immunologie clinique est remplacé par un stage libre.

### 3. Phase d'approfondissement MIT

#### 3.4. Stages

- 2 stages dans un lieu hospitalier agréé à titre principal en maladies infectieuses et tropicales → *stage en mal inf, CHUB, CH ou échange ou HS HR*
- 1 stage en **microbiologie** dans un lieu hospitalier agréé à titre principal en biologie médicale et à titre complémentaire en maladies infectieuses et tropicales et ayant une activité en bactériologie - virologie - hygiène ou en parasitologie-mycologie **ou** 1 stage dans un lieu agréé à titre principal en **santé publique** et à titre complémentaire en maladies infectieuses et tropicales
- 1 stage dans un lieu hospitalier agréé à titre principal en **médecine intensive-réanimation** et à titre complémentaire en maladies infectieuses et tropicales
- 2 stages libres. → *dans la subdivision, en échange, en HS HR*

### 4. Phase de consolidation MIT – choix régional BFC

Pas de HS, sauf  
besoin de formation

#### 4.4. Stages

##### Nombre et durée des stages de niveau III

Deux stages d'un semestre lorsque l'acquisition par l'étudiant des compétences de la spécialité le justifie, accompli soit :

- dans un lieu hospitalier agréé à titre principal en en maladies infectieuses et tropicales
- sous la forme d'un **stage couplé** dans des lieux hospitaliers agréés à titre principal ou complémentaire en maladies infectieuses et tropicale

- 2 stages hospitaliers dans un 2 services différents qui ont un agrément pour le DES de maladies infectieuses

# LES DIFFERENTES COMMISSIONS

- Commission d'agrément des terrains de stage
  - 2 Commissions par an – présidées par le Doyen
  - Rend un avis sur les demandes formulées par les responsables de terrains de stage hospitaliers / extra-hospitaliers / ambulatoires
  - Transmets cet avis au DG ARS qui prend la décision d'agrément
- Commission d'évaluation des besoins en formation - CEBF
  - 2 Commissions par an pour les P1&P2 et pour les P3 – présidées par le Doyen
  - Recueille les propositions des représentants des internes et coordonnateurs sur la répartition des postes à ouvrir par phase et par DES
  - Transmet ces propositions au DG ARS en vue de la Commission de répartition
- Commission de répartition des postes
  - 2 Commissions par an pour les P1&P2 et pour les P3 (à l'échelle de la grande région) – présidées par le DG ARS
  - Présente la proposition de répartition des postes issue de la CEBF
  - Rend un avis au DG ARS qui prend la décision de répartition des postes

# ZOOM SUR LA REPARTITION ET LE CHOIX DES POSTES D'INTERNES

- Ouverture des postes par spécialités et par phase
- Sur des terrains de stage agréés
- Taux d'inadéquation de 107 % avec un minimum de 2 postes
- Adéquation stricte sur la phase socle
- La commission rend un avis au DG ARS qui prend la décision d'ouverture des postes

- L'ARS encourage les stages mixtes / couplés : une indemnité kilométrique forfaitaire de 130 € bruts/mois sera versée à tous les internes ou docteurs juniors en stages couplés ou mixtes et dont les lieux de stage sont distants de plus de 15 kilomètres. Celle-ci sera versée par l'établissement employeur au prorata du temps effectué sur un autre site et remboursée par l'ARS sur des crédits MERRI.
- Une cartographie des offres d'hébergement par territoire est en cours de publication sur le site internet de l'ARS (et de ses partenaires).

# QUI FAIT QUOI



## BUREAU DU 3<sup>ÈME</sup> CYCLE

[scolarité-medecine-cycle3@univ-fcomte.fr](mailto:scolarité-medecine-cycle3@univ-fcomte.fr)

+ Assesseur 3<sup>ème</sup> cycle

Catherine Chirouze. [catherine.chirouze@univ-fcomte.fr](mailto:catherine.chirouze@univ-fcomte.fr)

- Agrément des terrains de stage
- Commission d'évaluation des besoins en formation (CEBF)
- Parcours de formation des étudiants du 3<sup>ème</sup> cycle
- Accompagnement personnalisé / CAOÉ

## COORDONNATEURS LOCAUX DE DES, interlocuteurs de proximité

HU titulaire

1 par DES

- Parcours de formation des étudiants du 3<sup>ème</sup> cycle
  - Contrat de formation en fin de phase socle / Avenant
  - Validation de phase

# QUI FAIT QUOI

## DEPARTEMENT RESSOURCES ET MOYENS POLE DES RESSOURCES HUMAINES DU SYSTEME DE SANTE C. LAURENT

celine.laurent@ars.sante.fr

dominique.guiguen@ars.sante.fr

- *Proposition du nombre de postes d'internes à ouvrir par spécialités aux ECN*
- Répartition des internes dans la subdivision de Besançon
- Surnombre
- Affectation des internes
- Parcours de formation des étudiants du 3<sup>ème</sup> cycle
- Financement des études médicales
- Post internat (*assistants spécialistes partagés – dispositif expérimental es chefs de clinique territoriaux*)



# QUI FAIT QUOI



**DIRECTION DES AFFAIRES MEDICALES, DE LA RECHERCHE ET DES RELATIONS AVEC L'UNIVERSITE – Mme M. LAPOSTOLLE**

[dam-interne@chu-besancon.fr](mailto:dam-interne@chu-besancon.fr)

[d.machard@chu-besancon.fr](mailto:d.machard@chu-besancon.fr)

- **Disponibilité pour convenance personnelle**  $\Leftrightarrow \geq 1$  an minimum de prise de fonction (maximum 2 mois avant le début du semestre suivant / absence de rémunération / prévenir ARS et UFR)
- CAOÉ

Les directions des affaires médicales des ES (stages hospitaliers)

- Demande d'absence
  - Congés annuels
  - Congés de maternité, paternité et parental
  - Congés maladie, longue maladie, longue durée
- Déclaration accident du travail ou de trajet
- Remboursement abonnement transport et forfait mobilités durables

# Et en pratique, comment s'en sortir ?

Trouver et **lire sa maquette de formation de DES / Acteur de sa formation +++**

<https://cncem.org/maquettes/>

<https://cncem.org/maquettes-fst/>

Discuter avec le coordonnateur de DES et les représentants des internes / UFR

S'assurer que le terrain de stage où je veux aller à bien un **agrément**

- principal et/ou complémentaire pour mon DES
- fonctionnel pour ma FST ou mon option
- interlocuteurs : représentant des internes de mon DES ; coordonnateur local ; UFR

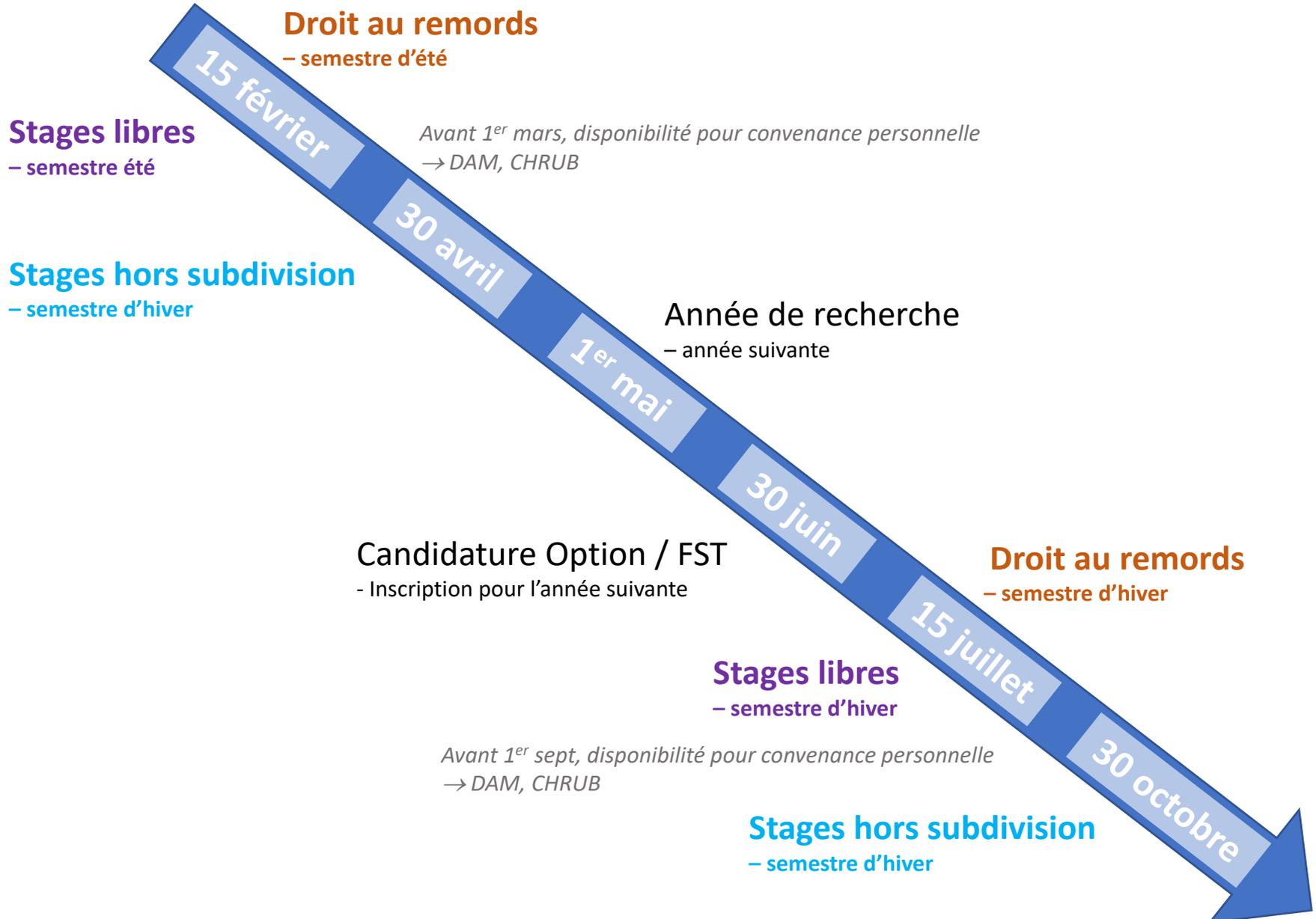
Si le terrain de stage n'a pas d'agrément ou pas l'agrément qui correspond à mon projet de formation (DES, FST) :

- en parler à son coordonnateur / pilote
- commission d'agrément (janvier pour le semestre de mai à nov et juin pour le semestre de nov à mai) → anticipation +++
- c'est le chef de service du terrain de stage qui demande l'agrément (dossier à demander à l'UFR)

Si je veux faire un stage libre, j'en parle à mon coordonnateur de DES puis au chef de service du stage concerné puis je fais les démarches auprès de l'UFR

# Et en pratique, comment s'en sortir ?

## Je respecte le calendrier des échéances au niveau de l'UFR



# Et en pratique, comment s'en sortir ?

Je respecte le calendrier des échéances au niveau de l'UFR

**J'utilise mon adresse univ !!**

**prenom.nom@edu.univ-fcomte.fr**

Après votre inscription et réception du PASS'UBFC

<http://ent.univ-fcomte.fr>

Accueil : onglet « activer votre compte », cliquez sur « étudiant »

# Merci bien !

Arrêté du 12 avril 2017 portant **organisation** du troisième cycle des études de médecine

*Dernière mise à jour des données de ce texte : 26 juillet 2023*

NOR : MENS1708241A

JORF n°0089 du 14 avril 2017

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000034419758>

Arrêté du 19 mars 2019 modifiant l'arrêté du 21 avril 2017 relatif aux connaissances, aux compétences et aux **maquettes de formation** des diplômes d'études spécialisées et fixant la liste de ces diplômes et des options et formations spécialisées transversales du troisième cycle des études de médecine

*Dernière mise à jour des données de ce texte : 08 mai 2019*

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000038445526>